



Achat cuisine dans une foire

Par **Nini7476**, le **02/11/2019 à 18:59**

Bonjour

Lors d'une foire mon mari et moi-même avons signé un bon de commande pour une cuisine de 22000 euros. Face à l'insistance du vendeur nous avons signé en précisant sur le bon de commande "bon de commande sous réserve d'accord de crédit". En effet nous avons bien précisé au cuisiniste que nous n'avons pas encore la réponse du prêt immobilier que nous aurons la réponse d'ici un mois le temps d'instruire le dossier. Nous n'avons pas donné d'acompte. Avons-nous bien fait? pouvons-nous annuler la commande? Si nous pouvons annuler quel délai avons-nous? Nous avons signé le 1 novembre de cette année? De plus nous ne sommes pas sûrs qu'une partie de la commande rentre dans notre cuisine.

Merci pour votre réponse

J'angoisse d'avoir signé une cuisine que je ne pourrais peut-être pas payer et qui n'ira peut-être pas chez nous

Par **Visiteur**, le **02/11/2019 à 19:18**

Bonjour

Le métrage est toujours réalisé plus tard, donc pas d'action possible de ce côté là. En revanche, le seul cas de rétractation lors d'un achat sur foire est la condition suspensive de la demande de crédit affecté mentionné sur bon de commande ; dans ce cas 14 jours de délai de réflexion.

Si problème, consultez rapidement un avocat.

Par **P.M.**, le **02/11/2019 à 20:05**

Bonjour,

Vous pourriez aussi vous rapprocher dès maintenant d'une association de consommateur au moins à titre préventif...

Par **Nini7476**, le **03/11/2019** à **05:04**

Bonjour Merci pour vos réponses

Je ne l'ai pas précisé le métrage a été effectué par ébéniste lui-même. Tellement insistant qu'il a voulu faire métrage donc ils ont été avec mon mari a la maison. Puis à la foire un architecte a fait le plan et ébéniste devis. Or a l'endroit où se trouve la colonne de cuisson il y a une grosse poutre en bois..mais je n'ai pas fait attention sur le plan fini qu'il a proposé tellement insistant bruit musique.... Et c'est le vendeur qui a insisté pour signé mais comme nous lui répétons que nous n'avons pas l'argent qu'il nous fallait devis pour finaliser dossier prêt. Et nous lui avons dit que si prêt accepté nous le recontacterions.alors il a écrit de sa main bon commande sous réserve accord de credit. Nous lui avons fait confiance et j'ai peur de regretter s'il n'est pas honnête Or il a bien dit qu'il allait envoyé devis pour transmettre à la banque et qu'il attendrait la réponse et que si refus tant pis...ce qui m'angoisse c'est que c'est une foire que la colonne cuisson ne rentre pas dans cuisine et que nous n'avons pas réponse pour prêt..

Au cas où nous n'avons pas le prêt et qu'il n'est pas honnête que faire..?

Merci pour votre réponse

Par **P.M.**, le **03/11/2019** à **08:15**

Bonjour,

Ce n'est pas au vendeur de faire les démarches à votre place et honnêteté ou pas, ce qui prime ce sont les dispositions légales concernant le crédit...

C'est pourquoi, je vous ai conseillé de dès maintenant vous rapprocher d'une association de consommateurs avec le devis en main...